



HAL
open science

Élargissements et frontières européennes contemporaines

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Élargissements et frontières européennes contemporaines. Constructif, 2019, 52, pp.10-17. halshs-02081132

HAL Id: halshs-02081132

<https://shs.hal.science/halshs-02081132>

Submitted on 27 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EUROPE : QUELLES FRONTIÈRES?

Élargissements et frontières européennes contemporaines

Gérard-François
Dumont

Professeur à l'université de Paris-Sorbonne, président
de la revue *Population & Avenir*.



Il a publié récemment :

- *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, perspectives*, Armand Colin, 2018.
- *Les territoires français : diagnostic et gouvernance*, Armand Colin, 2018.

Depuis 1945, les frontières de l'Europe n'ont cessé d'être repoussées sous l'effet de nombreux élargissements. Aux frontières pluricontinentales mais au format variable, l'ensemble se définit différemment selon que l'on considère des critères géopolitiques, conventionnels ou économiques. Le mouvement actuel, en raison principalement des tensions sur les questions migratoires, n'est plus à l'extension. Il est peut-être même au rétrécissement.

A l'échelle des continents, et tout particulièrement de l'Afrique et de l'Amérique, nombre de frontières paraissent évidentes car elles correspondent à des littoraux. Mais ce n'est pas le cas lorsque des frontières sont terrestres, comme en Nouvelle-Guinée entre l'Asie du Sud-Est et l'Océanie et, bien évidemment, entre l'Asie et l'Europe puisque, selon une formule courante des dictionnaires, « *l'Europe est le plus mal délimité des continents* »¹.

En réalité, les frontières européennes n'ont cessé d'évoluer. En se limitant aux changements constatés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a enregistré de nombreux élargissements au fil des événements et des décisions géopolitiques. Mais, depuis les années 2010, cette tendance n'est-elle pas en train de toucher à son terme, voire de s'inverser ?

Des frontières internes plus certaines que les limites extérieures

Après 1945 et pendant quarante-cinq ans, ce sont les frontières géopolitiques internes de l'Europe, plus que ses frontières externes, qui interrogent. Il y a d'abord la grande frontière, quasi-méridienne, formée par le rideau de fer et, à compter du 13 août 1961, son appendice qu'est le mur de Berlin. D'autres frontières géopolitiques s'ajoutent entre les pays démocratiques et les régimes autoritaires, comme le Portugal jusqu'en 1974, l'Espagne jusqu'en 1975 ou la Grèce de 1967 à 1974. Quant à la Yougoslavie ou l'Albanie, leur propre cheminement communiste est un autre facteur de frontières internes à l'Europe. En conséquence, la question des frontières extérieures de l'Europe ne soulève alors guère d'intérêt, tandis que celle de l'évolution éventuelle des frontières internes est très présente.

Du côté de l'URSS, l'objectif est d'instaurer des régimes communistes à l'Ouest, d'où d'importants soutiens aux partis communistes des pays démocratiques ainsi qu'à divers mouvements susceptibles de lui faciliter la tâche, tout particulièrement en Italie et en France. En outre, l'URSS fait preuve d'une certaine indulgence vis-à-vis des quelques régimes autoritaires de l'Europe méridionale, espérant s'en approprier l'héritage, ce qui a failli se produire au Portugal en 1974. Du côté des pays européens démocratiques, alors minoritaires, il s'agit de résister aux intentions de l'URSS, de ne pas être vassalisés comme les pays d'au-delà du rideau de fer, grâce, d'ailleurs, au bouclier militaire américain, qui a notamment fait ses preuves lors du blocus de Berlin en 1948-1949, et à l'adhésion à l'Otan. Pour les six démocraties qui signent le traité de Rome en 1957 et fondent ainsi la Communauté économique européenne (CEE), l'objectif est de s'élargir aux autres démocraties européennes pour peser davantage. Cela se concrétise en 1973 avec le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark, en 1981 avec la Grèce puis en 1986 avec l'Espagne et le Portugal.

Une Europe institutionnelle aux frontières pluricontinentales

Le marché commun à six présentait déjà une nature pluricontinentale, puisque la France y inclut ses départements d'outre-mer². Les possessions américaines des Pays-Bas, Aruba et les territoires issus des anciennes Antilles néerlandaises, ne font pas partie de l'UE, mais leurs résidents peuvent voter aux élections européennes depuis 2009. Quant au Royaume-Uni, il donne le droit de vote à des ressortissants du Commonwealth qui n'ont pas la nationalité britannique.

1. *Petit Robert des noms propres*, 1974 et éditions suivantes.

2. Les autres territoires ultramarins placés sous la souveraineté de la France (Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna) ne font pas partie de l'Union et n'élargissent les frontières de l'UE qu'au moment des élections européennes, pour lesquelles tous les Français disposent du droit de vote.

En 1986, le troisième élargissement à l'Espagne et au Portugal repousse loin dans l'Atlantique d'autres frontières de l'UE en intégrant les possessions insulaires de ces pays. L'Espagne apporte les îles Canaries, archipel de l'océan Atlantique situé au large de l'Afrique. Le Portugal apporte Madère, au large également de l'Afrique, et les Açores. Dans ce contexte, l'UE décide de nommer régions ultrapériphériques (RUP) ses territoires situés en dehors du continent européen.

« Le caractère pluricontinental de l'UE a, bien entendu, un intérêt stratégique, permettant éventuellement à des forces militaires de se déployer bien au-delà du continent européen. »

En 2004, le caractère pluricontinental de l'UE s'élargit à nouveau, au moins selon les normes conventionnelles, puisque les statistiques internationales placent ce nouveau membre qu'est Chypre en Asie occidentale. Il s'accentue une nouvelle fois avec Mayotte, à qui la France a donné le statut de département en 2011. Le caractère pluricontinental de l'UE a, bien entendu, un intérêt stratégique, permettant éventuellement à des forces militaires de se déployer bien au-delà du continent européen.

Des frontières conventionnelles élargies

Dans cette même période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, au lendemain de l'implosion soviétique, l'Europe connaît deux types d'élargissement. Chronologiquement, le premier tient à la réunification de l'Allemagne, le 3 octobre 1990, qui engendre automatiquement l'entrée de l'ex-RDA dans la Communauté économique européenne.

L'autre élargissement, moins connu, tient aux choix effectués par l'ONU dans ses classifications conventionnelles. De 1945 au début des années 1990, l'ONU distinguait ainsi dans le monde non pas cinq ensembles correspondant aux cinq continents mais six ensembles. Il s'agissait d'abord des quatre continents habituels, Amérique, Asie, Afrique et Océanie. S'y ajoutaient deux ensembles, l'un nommé Europe et l'autre URSS. Ce dernier contraignait alors les frontières de l'Europe puisqu'il inclut notamment le territoire appelé Kaliningrad, les trois républiques baltes, la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine, alors soviétiques. Aussi, jusqu'au début des années 1990, les frontières de l'Europe conventionnelle s'arrêtent aux limites orientales polonaise, tchèque, slovaque, hongroise et roumaine.

Ensuite, au début de l'année 1994, soit quelques années après l'implosion soviétique, les Nations unies élargissent l'Europe avec un profond changement dans la classification géographique des pays du monde, en supprimant ce « sixième continent » qu'était l'URSS et en se limitant donc à cinq ensembles. La nouvelle classification de l'ONU inclut la Russie, les pays Baltes, la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine en Europe.

Ces changements dans les présentations des statistiques de l'Europe élargissent considérablement le continent, de l'Islande et des lointaines périphéries maritimes de l'Espagne et du Portugal jusqu'au Pacifique. Sa superficie s'accroît des pays Baltes (175 000 km²), de la Biélorussie (208 000 km²), de l'Ukraine (604 000 km²), de la Moldavie (34 000 km²) et surtout de la vaste Russie (17 098 000 km²)³. Au total, depuis 1994, la géographie conventionnelle de l'Europe couvre 23 061 000 km², soit 17 % de la superficie de l'*œkoumène* - l'ensemble des terres habitées par l'homme (133 953 000 km²).

Le considérable élargissement de l'Europe institutionnelle

En 1957, l'Europe du marché commun qui naissait avec le traité de Rome était donc une petite Europe qui ne comprenait qu'un nombre très minoritaire des États européens. Après son extension à des démocraties de l'Europe de l'Ouest, un quatrième élargissement est rendu possible en 1995 avec l'Autriche, la Finlande et la Suède.

L'Autriche, qui se voulait neutre, et excluait donc de privilégier l'Europe de l'Est ou l'Europe de l'Ouest, peut désormais dépasser ce dilemme, puisque la réalité géopolitique d'une Europe de l'Est communautaire a disparu. La Finlande, empêchée d'adhérer à l'UE en raison de sa proximité et de sa longue frontière avec l'URSS, considère qu'elle n'est plus retenue par un « ours russe » désormais affaibli. La Suède, restée à l'écart de l'UE notamment en raison de sa non-appartenance à l'Otan, ne considère plus cette particularité comme pertinente pour ne pas rejoindre l'UE.

Quant aux pays libérés de l'URSS qui a implosé, ils choisissent la démocratie et écartent le collectivisme au profit de l'économie de marché. Cela conduit au grand élargissement du 1^{er} mai 2004 avec les trois États baltes, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie, ainsi que la Slovénie libérée du communisme yougoslave. À la même date, deux pays insulaires de la Méditerranée, Chypre et Malte, adhèrent à l'UE.

3. Jean-Paul Sardon, « La population des continents et des États en 2018 », *Population & Avenir*, n° 740, novembre-décembre 2018.

« Quant aux pays lib r s de l'URSS qui a implos , ils choisissent la d mocratie et  cartent le collectivisme au profit de l' conomie de march . Cela conduit au grand  largissement du 1^{er} mai 2004 avec les trois  tats baltes, la Pologne, la R publique tch que, la Slovaquie et la Hongrie, ainsi que la Slov nie. »

Apr s ce cinqui me  largissement de l'UE, la g ographie des fronti res de l'organisation r gionale la plus int gr e de l'Europe est m tamorphos e. En d pit de l' clatement de la Yougoslavie en plusieurs entit s, et donc d'une Europe conventionnelle qui compte d sormais 44  tats, une majorit  des pays europ ens (25) sont d sormais membres de l'UE.

Espace de reconnaissance  conomique  largi jusqu'aux fronti res de l'Iran

Il convient aussi de consid rer les fronti res  conomiques de l'Europe, dont l' tendue est plus ou moins grande selon le crit re retenu. Une premi re possibilit  consiste   ajouter   l'UE la Norv ge, l'Islande et le Liechtenstein,  tats membres de l'Espace  conomique europ en (EEE), accord d'association r sultant d'un trait  de 1992. La Suisse a refus , par votation, la ratification de ce trait  mais a sign  avec l'UE des accords qui y ressemblent.

Un autre crit re g ographique consiste   consid rer les pays officiellement candidats   l'UE, dont la proc dure d'adh sion est en cours et qui per oivent en cons quence des financements et participent   de nombreuses instances en vertu de leur statut de candidats. Cinq pays ont ce statut de pays candidats   l'int gration : la Turquie, avec des n gociations officiellement ouvertes depuis 2005, la Mac doine depuis 2005, le Mont n gro depuis 2010, la Serbie depuis 2012 et l'Albanie depuis 2014. Enfin, deux autres  tats, la Bosnie-Herz govine depuis 2003 et le Kosovo⁴ depuis 2008, sont reconnus comme candidats potentiels mais n'ont pas d pos  leur candidature. Au total, ces  largissements politico- conomiques donneraient   l'UE des fronti res communes avec la Syrie, l'Irak, l'Iran, l'Arm nie et la G orgie. En outre, ce dernier pays, avec les deux autres  tats du Caucase du Sud, l'Arm nie et l'Azerbaïdjan, ainsi

que la Bi lorussie et l'Ukraine, s'inscrit dans ce que l'UE appelle la politique europ enne de voisinage (PEV), lanc e en 2004 pour am liorer les relations de l'Union avec des pays situ s   l'est et au sud de ses fronti res et n'entrant pas dans une proc dure d'adh sion. Il existe aussi une politique europ enne de voisinage vers le sud, dite partenariat Euromed ou Processus de Barcelone, puis Union pour la M diterran e (2008), avec les pays d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale riverains de la M diterran e.

« La r alisation de l'Europe communautaire s'est toujours pr sent e comme un processus politique et  conomique ouvert   tous les pays europ ens dispos s   adh rer aux trait s constitutifs et   reprendre l'acquis communautaire. »

La r alisation de l'Europe communautaire s'est toujours pr sent e comme un processus politique et  conomique ouvert   tous les pays europ ens dispos s   adh rer aux trait s constitutifs et   reprendre l'acquis communautaire. Ainsi, l'article 237 du trait  de Rome stipule la condition d'adh sion suivante : « *Tout  tat europ en peut demander   devenir membre de la Communaut .* » Cependant, la d finition de l'adjectif « europ en », pourtant utilis e pour refuser la demande d'adh sion du Maroc, n'a jamais  t  pr cis e. Certes, les trait s ne d finissent pas l'Europe, mais par convention celle-ci ne s' tend pas jusqu'au Maroc.

Enfin, les  largissements concernent une autre institution : le Conseil de l'Europe, n  le 5 mai 1949, comptant d sormais 47 pays, dont la Russie et les trois  tats du Caucase du Sud. Les fronti res de cette institution dont le nom comprend le mot « Europe » s' tendent donc jusqu'  la Caspienne et au Pacifique.

Un double processus de r tr cissement ?

Les ann es 2010 marquent la fin des  largissements, voire un processus de double r tr cissement⁵.

La premi re nature du r tr cissement tient   ce que, en 2015, l'Islande a interrompu sa proc dure d'adh sion. Puis,   la suite du r f rendum de juin 2016, le Royaume-Uni a demand    quitter l'UE (Brexit).

4. Pr cisons que cinq pays membres de l'UE ne reconnaissent pas cet  tat qui,   ce jour, n'a pas non plus obtenu le statut de membre de l'ONU.

5. On pourrait ajouter   ces r tr cissements potentiels et   ces possibles renforcements des fronti res d'autres formes de resserrement, comme ce qui se dessine pour la p riode 2021-2027 avec le rabotage d'une politique fondatrice, la politique agricole commune (PAC), qui sera, en cons quence, certainement en partie renationalis e, d'o  la r apparition de fronti res.

Parallèlement, un certain nombre de freins semblent suspendre certains élargissements qui paraissent bien engagés encore dans les années 2000. Ainsi, les négociations de l'UE avec la Turquie piétinent. Il semble en être de même pour l'élargissement de la zone euro et de l'espace Schengen. Selon les traités, tout pays membre de l'UE⁶ doit intégrer la zone euro. Et il est vrai que, depuis sa création en 1999 par onze pays, cette zone a connu sept élargissements, et compte aujourd'hui dix-neuf États membres. Toutefois, plusieurs pays ayant un poids démographique ou économique significatif, comme la Pologne ou la Suède, ne semblent guère pressés d'entrer dans la zone euro.

« L'espace Schengen n'a cessé de se fissurer, les événements migratoires du milieu des années 2010 s'étant traduits par la renaissance de frontières internes théoriquement temporaires. »

La seconde nature du rétrécissement tient aux questions migratoires. En dépit des demandes réitérées tous les six mois de la Roumanie et de la Bulgarie, l'élargissement de l'espace Schengen, créé par un accord de 1985, paraît suspendu. Cet espace semble demeurer dans ses frontières comprenant 26 États européens, précisément 22 pays membres de l'UE et quatre États associés⁷, puisque aucun nouveau pays n'est devenu membre de l'espace Schengen depuis 2007. En outre, cet espace n'a cessé de se fissurer, les événements migratoires du milieu des années 2010 s'étant traduits par la renaissance de frontières internes théoriquement temporaires, mais qui se prolongent officieusement ou officiellement.

Une autre frontière élargie reste en attente. Le traité

de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, rendait possible et obligatoire l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. Cela obligerait l'UE et ses institutions, dont sa Cour de Justice, à considérer comme contraignantes la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Mais cette adhésion n'a toujours pas eu lieu.

Enfin, une nouvelle frontière interne s'est accentuée avec le pacte sur les migrations de l'ONU, signé à Marrakech le 10 décembre 2018. Avant cette date, six pays de l'UE avaient décidé de ne pas y adhérer : Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne et République tchèque.

Une analyse géopolitique de la stratégie de l'UE depuis 1957 montre que sa seule constante a été l'élargissement de son périmètre, soit par l'acceptation de nouveaux membres, soit par le fait de décerner le statut de pays reconnu comme officiellement candidat, soit par l'extension de certaines de ses politiques, comme l'euro ou l'espace Schengen, à de nouveaux pays, y compris à des non-membres pour ce dernier cas⁸.

« Une nouvelle frontière interne s'est accentuée avec le pacte sur les migrations de l'ONU, signé à Marrakech le 10 décembre 2018. »

Les événements géopolitiques des années 2010 semblent contraindre l'UE à refréner cette stratégie constante. Non seulement des élargissements qui semblaient aller de soi dans les années 2000 semblent suspendus, mais de nouvelles frontières internes apparaissent, compte tenu des divergences politiques, notamment sur les questions migratoires. ●

6. Excepté deux pays déclarés, à leur demande, officiellement non contraints à rejoindre la zone euro : le Danemark, même s'il est membre du système monétaire européen, et le Royaume-Uni.

7. Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

8. Gérard-François Dumont, Pierre Verluise, *Géopolitique de l'Europe. De l'Atlantique à l'Oural*, PUF, 2016.

LES ÉLARGISSEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE



© Gérard-François Dumont

■ Les 6 pays fondateurs

■ 7 élargissements :

1. 1973 : Danemark, Irlande, Royaume-Uni.
2. 1981 : Grèce.
3. 1986 : Espagne, Portugal.
4. 1995 : Autriche, Finlande, Suède.
5. 2004 : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rép. tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre, Malte.
6. 2007 : Bulgarie, Roumanie.
7. 2013 : Croatie.

■ Pays non membres de l'UE en 2009 (outre cinq États fort peu vaste comme Monaco).

📍 Monténégro

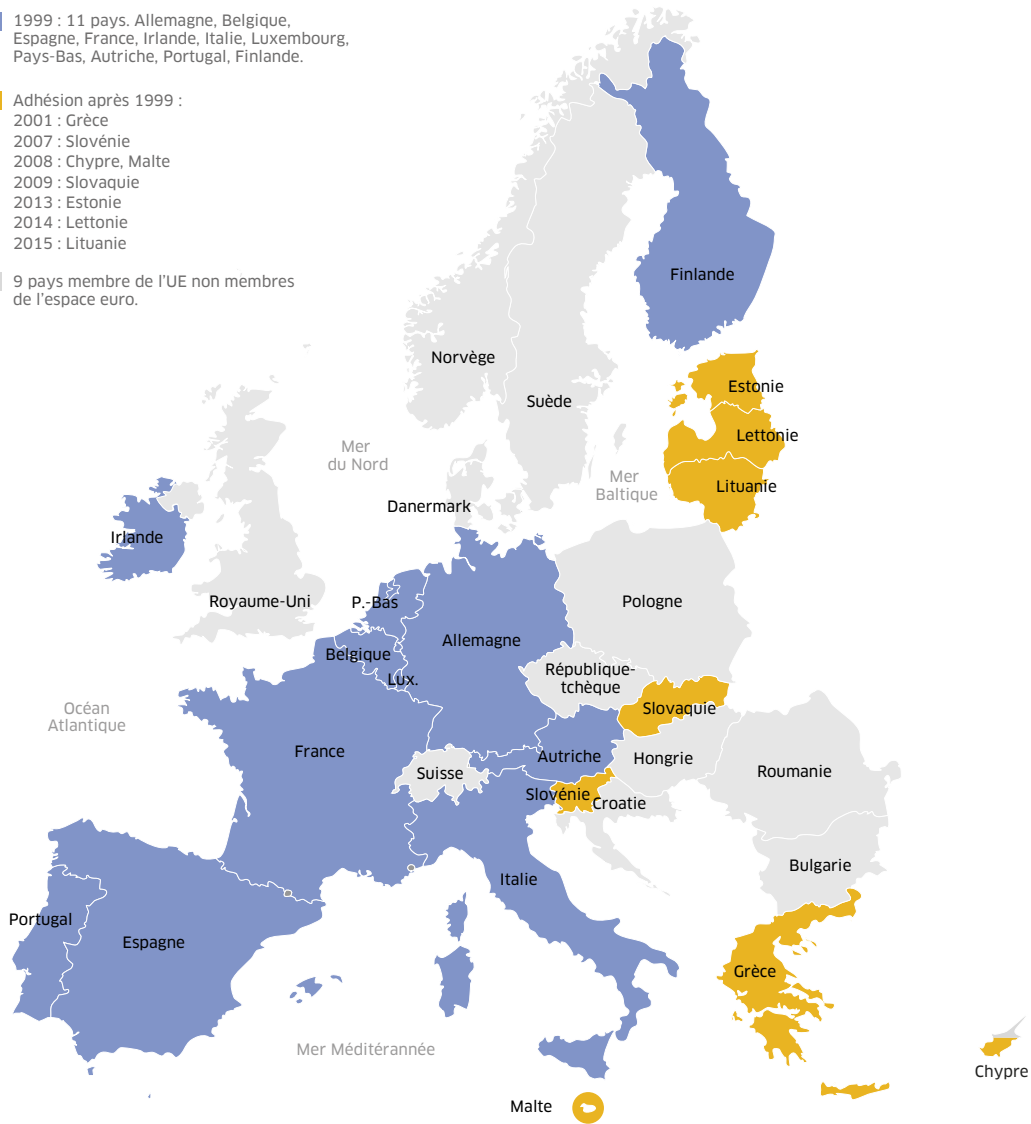
📍 Ancienne république yougoslave de Macédoine

LES ÉLARGISSEMENTS DE LA ZONE MONÉTAIRE EURO

■ 1999 : 11 pays. Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande.

■ Adhésion après 1999 :
 2001 : Grèce
 2007 : Slovénie
 2008 : Chypre, Malte
 2009 : Slovaquie
 2013 : Estonie
 2014 : Lettonie
 2015 : Lituanie

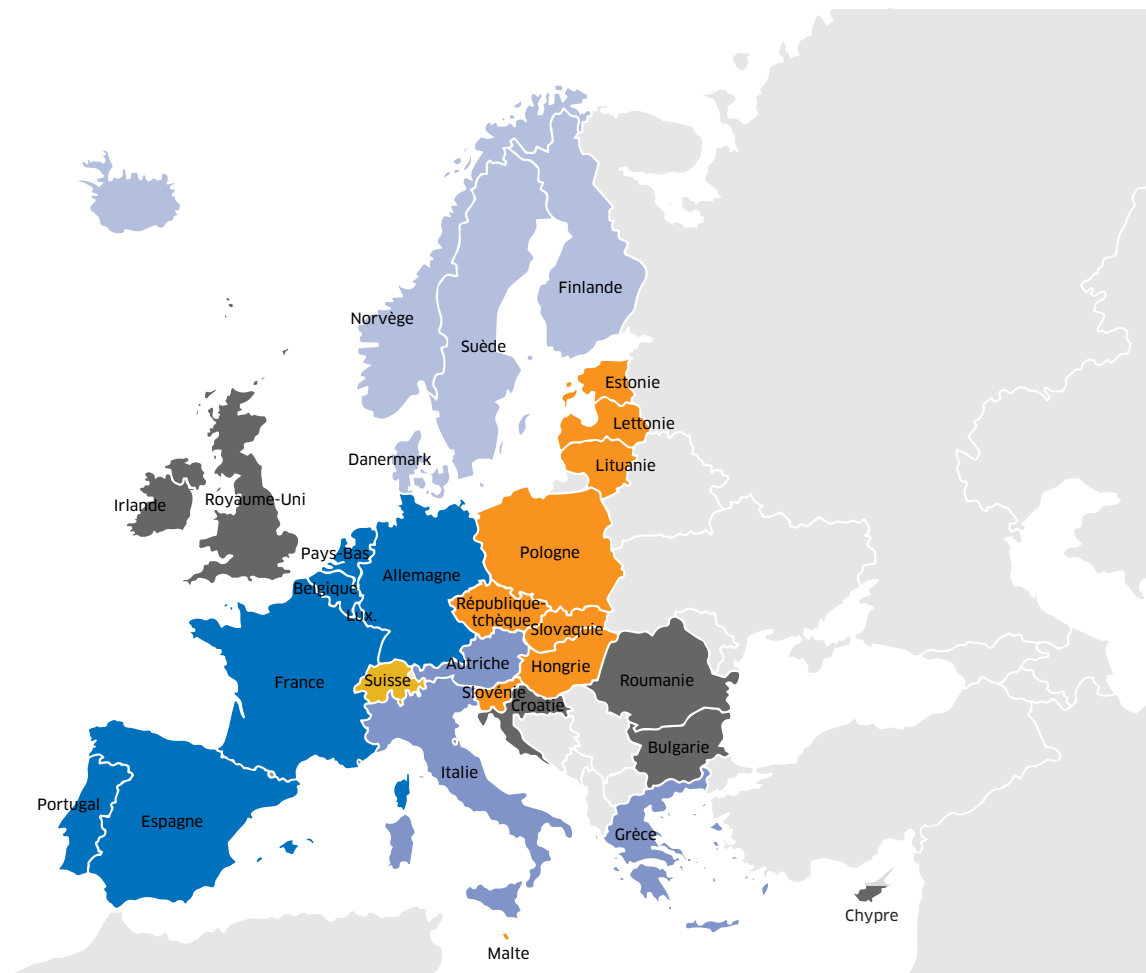
■ 9 pays membre de l'UE non membres de l'espace euro.



0 ----- 1000 km

© Gérard-François Dumont

LES  LARGISSEMENTS DE L'ESPACE SCHENGEN (26 MEMBRE EN 2014)



  Gerard-Fran ois Dumont

- 26 mars 1995 : 7 pays
- 1997 : + 3 pays
- 2001 : + 5 pays
- 2007 : + 9 pays
- 2008 : + Suisse
- 2011 : + Liechtenstein
- 6 pays membres de l'UE, non membres de l'espace Schengen